



MAIRIE
DE
TREGUNC

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine - SELLIN Yannick – VOISIN Valérie – TANGUY Michel - RIVIERE Marie-Pierre – DEROVOUT Dominique - LE GAC Muriel – DION Michel - FLOCH ROUDAUT Rachel - LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – GALBRUN Karine - NIMIS Philippe – VERGOS Sylvie - LE MAREC Vincent – JOLLIVET Patricia – BORDENAVE Bruno - JOULAIN Anita — DADEN Paul - JAFFREZIC Christiane – NIVEZ Jean-Paul – SALAUN Fanny – BANDZWOLEK Brigitte – CANTIE René - SINQUIN DANIELOU Gisèle – CHARPENTIER Pascal - LE GUILLOU Marthe.

formant la majorité des membres en exercice.

Objet

Date de convocation : 17 mars 2015

Anita JOULAIN est nommée secrétaire de séance.

VOTE DU BUDGET DU PORT DE TREVIGNON 2015

Monsieur Le Maire présente le projet de budget primitif du Port de TREVIGNON pour l'année 2015 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses de la façon suivante :

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 29

Exploitation :	85 600,00 €
Investissement :	51 377,42 €

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte
transmis au représentant de l'Etat et
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Rennes dans un délai de
deux mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte, par 24 voix, le budget primitif du port de Trévignon pour 2015.

Mesdames BANDZWOLEK, SINQUIN DANIELOU,
LE GUILLOU et Messieurs CANTIE, LE CHARPENTIER
s'abstiennent

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 25 mars 2015
LE MAIRE
Olivier BELLEC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902936-20150330-DE15240323-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2015

Publication : 30/03/2015

